

Élections

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

2021
2023



Les informations contenues dans cette plaquette sont susceptibles d'être modifiées selon l'évolution de la situation liée à la Covid-19. Se renseigner sur les mesures sanitaires à respecter et consulter le site de la Ville.



S'engager dans une initiative comme celle du Conseil Municipal des Enfants, c'est se dépasser pour œuvrer en faveur des autres. C'est participer à un mouvement d'intérêt général.

Notre ville, vous la vivez au quotidien, en vous rendant à l'école, au centre de loisirs ou dans les gymnases, maisons de quartier, lieux de culture...

Cette expérience de jeune habitant forge des idées, entraîne à la réflexion sur des projets que vous auriez à cœur et que vous voudriez partager avec les autres.

En devenant Conseiller Municipal Enfant, vous avez la possibilité de les mener avec d'autres enfants de la ville. Car comme nous adultes, vous avez des idées et nous vous donnons les moyens de les réaliser et de participer ainsi à la vie collective de Guyancourt.

Les élections du CME sont le moment où vous allez pouvoir choisir les camarades qui vous représenteront. Vous pouvez aussi faire partie de ceux-là et être vous-mêmes porteurs de projet, en présentant vos idées dans une profession de foi.

*Soyez les acteurs de cette aventure citoyenne!
Soyez acteurs de votre ville!*

François Morton

François Morton

Maire de Guyancourt

Vice-Président de Saint-Quentin-en-Yvelines

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

LES ENFANTS ONT LEUR MOT À DIRE

Le 3 juin 2021, le Conseil Municipal des Enfants va être renouvelé.

UNE BELLE AVENTURE

Le Conseil Municipal des Enfants, tu en as certainement entendu parler à l'école si tu habites Guyancourt.

Il te permet de participer à la vie de ta commune, comme un véritable élu. Tu réfléchis avec tes camarades à améliorer la vie de tous, tu prends connaissance des droits et des devoirs à remplir pour diriger une ville, tu apprends à gérer un budget.

C'EST UTILE

Depuis 1990, la liste est longue des réalisations des jeunes élus : jeu sur la sécurité routière, Olympiades, après-midi de sensibilisation au handicap, collecte de jouets, expositions, guide des éco-gestes, calendrier des métiers, et bien d'autres encore... Tu vois, le Conseil Municipal des Enfants, ça sert !



En travaillant sur des projets, tu vas apprendre que c'est en commun qu'on peut faire avancer les choses. C'est ce qu'on appelle devenir un citoyen !

ÉLECTIONS, MODE D'EMPLOI

QUAND FAUDRA-T-IL VOTER ?

Jeudi 3 juin 2021 dans ton école. À la fin de la journée, le contenu des urnes sera dépouillé en public et les résultats transmis au service CME. Le nom des élus sera annoncé dès le lendemain. Peut-être le tien, si tu es candidat.

QUI VA VOTER ?

Tous les enfants de CE2, CM1 et CM2 dans les écoles élémentaires et ceux de 6^e dans les collèges.

POUR QUI FAUT-IL VOTER ?

Là, c'est toi seul qui peux choisir. Il y aura plusieurs candidats dans ton « collège électoral » (voir les collèges électoraux p. 6). Tu voteras pour celui que tu juges le meilleur pour te représenter au Conseil Municipal des Enfants. Cela s'appelle un vote « uninominal à un tour ».

QUI PEUT POSER SA CANDIDATURE ?

Tous les enfants de CE2, CM1, CM2 et 6^e qui habitent et vont à l'école ou au collège à Guyancourt. Toi, si tu en as envie, et surtout si tu désires représenter les enfants de ton école, de ton quartier et participer aux actions du Conseil Municipal.

Voter aux élections est un devoir : c'est à la fois simple et important. Tu te poses sans doute un tas de questions à ce sujet, alors voici les réponses.





COMMENT FAIRE ?

Il faut tout simplement remplir le dossier de candidature accompagné d'une autorisation des parents et le faire viser par le directeur de ton école ou le principal de ton collège. Ce dossier doit ensuite être déposé au plus tard le **samedi 10 avril 2021** dans un des lieux suivants : Hôtel de Ville, maisons de quartier ou centre social, accueils de loisirs ou établissements scolaires.

Attention aux heures d'ouverture de chacun d'entre eux.

Avant de te lancer dans l'aventure, vérifie que tu pourras bien être présent(e) aux différents rendez-vous que va te proposer le CME : un atelier le mercredi après-midi une semaine sur deux de 14 h à 16 h et quelques événements dans l'année (6 à 7 environ).

Y AURA-T-IL UNE CAMPAGNE ÉLECTORALE ?

Oui, elle est prévue du lundi 17 mai au mercredi 2 juin 2021.

COMMENT PEUX-TU PRÉSENTER TON PROGRAMME ?

En rédigeant ta profession de foi (10 lignes maximum à la main ou 5 dactylographiées) sur une affiche format 21 x 29,7 cm (A4) avec ou sans ta photo.

La profession de foi, c'est ce qui te permet de parler de toi, de dire ce que tu trouves utile de réaliser pour les autres enfants et jeunes de Guyancourt.

L'ensemble des programmes sera ensuite affiché dans chaque école ou collège du collège électoral.

Tu pourras bien sûr en discuter avec tes camarades.

Dans chaque école, le candidat de CE2 totalisant le plus de voix sera élu. Cela permettra aux écoles élémentaires d'avoir au moins un élu pendant deux années scolaires. Les autres élus seront ceux qui obtiendront le plus de voix au niveau du collège électoral, qu'ils soient en CE2, CM1, CM2 ou 6^e et quel que soit leur établissement.

COLLÈGE ÉLECTORAL N° 1 :

Écoles Jean-Lurçat, Georges-Politzer, Jean-Christophe, Paul-Langevin et le collège Paul-Éluard.

COLLÈGE ÉLECTORAL N° 2 :

Écoles Francis-Poulenc, Robert-Desnos, Maximilien-Robespierre, Sonia-Delaunay et le collège Les Saules.

COLLÈGE ÉLECTORAL N° 3 :

Écoles Jean-Mermoz, Charlemagne, Malet/Isaac, Lise-et-Artur-London et le collège Ariane.

Le jeudi 3 juin 2021,
tu participeras au vote qui sera
organisé dans ton école ou ton collège.
Et pour que l'ensemble des enfants
de Guyancourt soit parfaitement
représenté sur le plan géographique,
les 35 élus seront répartis dans
3 « collèges électoraux ».





LA MISE EN PLACE DU CONSEIL

LE JEUDI 3 JUIN 2021

Le vote désignera les 35 membres du Conseil Municipal des Enfants.

LE MERCREDI 9 JUIN 2021

Les nouveaux élus se réuniront une première fois pour faire connaissance.

LE MERCREDI 16 JUIN 2021

Ce sera le grand jour. Ils désigneront celui ou celle d'entre eux qui sera le Maire du Conseil Municipal des Enfants.

DES RESPONSABILITÉS

À partir de mi-septembre 2021 et durant les périodes scolaires, le Conseil se réunira en ateliers - à l'Hôtel de Ville ou à l'extérieur - deux fois par mois le mercredi après-midi de 14 h à 16 h (environ 18 mercredis durant l'année scolaire). Ces réunions sont importantes car elles permettent de choisir et de mettre en place les projets issus des idées de campagnes.

De temps en temps, le week-end ou certains jours fériés, les conseillers seront amenés à se retrouver pour la réalisation de leurs projets (séminaire de rentrée, journée « Faites du DD », Fête de l'Enfance, Foire à la Brocante et les commémorations du 8 mai et du 11 novembre).

Les élus s'engagent donc pour deux ans puisque ce n'est qu'en juin 2023 que de nouvelles élections auront lieu. Deux ans, ça laisse du temps pour en réaliser des projets !

LE TRAVAIL DES ÉLUS

À QUOI TU T'ENGAGES SI TU ES ÉLU(E)?

Être membre du Conseil Municipal des Enfants est un engagement fort qui nécessite **une implication importante des enfants élus et de leurs parents.**

Tu verras, avec l'aide des animateurs du CME, les différentes étapes d'élaboration d'un projet:

- > décrire les objectifs à atteindre
- > voir de quels moyens on dispose
- > voir si c'est faisable et dans quels délais

Cela représente du travail qu'il faut répartir entre tous les membres et demande **un investissement régulier pendant 2 ans.**

Tu seras également amené à rencontrer des spécialistes qui peuvent apporter des réponses à tes questions (services de la Ville, élus adultes, associations...) et à consulter les enfants qui ne sont pas élus. Enfin, il faut tenir compte des finances: pour chaque projet, un budget doit être élaboré et respecté.

Les membres de chaque atelier se rencontrent régulièrement avec le Maire du Conseil Municipal des Enfants pour dresser le bilan de leurs actions et présenter leurs projets. Deux fois par an, les 35 élus rencontrent le Maire de Guyancourt pour lui présenter le bilan des différents projets.





Pour les candidats
aux élections et leurs parents,
une réunion d'information
est prévue en présence
du Maire de Guyancourt,
jeudi 1^{er} avril 2021 à 18 h
à l'Hôtel de Ville

RETIENS BIEN CES DATES !

DÉPÔT DES CANDIDATURES:

Dépôt à l'Hôtel de Ville, dans les maisons de quartier, au centre social, dans ton accueil de loisirs ou dans ton établissement scolaire jusqu'au **samedi 10 avril 2021**. N'oublie pas que l'Hôtel de Ville ferme à 17 h en semaine (nocturne le jeudi de 13 h à 20 h) et à 12 h le samedi, et que les maisons de quartier et le centre social sont ouverts en semaine, jusqu'à 18 h.

CAMPAGNE ÉLECTORALE:

du lundi 17 mai au mercredi 2 juin 2021.

ÉLECTIONS:

jeudi 3 juin 2021 dans les écoles et les collèges.

RENCONTRE DES ÉLUS:

mercredi 9 juin 2021 de 14 h à 16 h à l'Hôtel de Ville.

ÉLECTION DU MAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

mercredi 16 juin 2021 à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville.

CES DEUX PAGES SONT DESTINÉES

Vous venez de lire les pages précédentes destinées à votre enfant. La création et le fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants sont placés sous la responsabilité du Maire.

ENCADREMENT ET ANIMATION

Au cours de cette expérience, les enfants vont avant tout découvrir le travail en groupe. Leurs réunions seront donc encadrées par des adultes de manière à les aider dans leur réflexion et dans leur organisation.

Les animateurs veilleront à faire respecter le temps de parole des enfants. Ils seront vigilants sur les discours des conseillers qui ne seront en aucun cas les porte-parole des adultes.

UN OUTIL PÉDAGOGIQUE

Il sera sans doute nécessaire de rappeler de temps en temps les règles de fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants et les buts à atteindre.

Plus simplement encore, l'animateur présent aux séances de travail aura pour tâche de régler les problèmes techniques que les enfants ne pourront résoudre seuls.

Le Conseil fonctionnera sur le temps de loisirs. Cependant, il offrira un formidable outil pédagogique aux enseignants qui pourront travailler avec les enfants sur cette expérience dans le cadre des instructions officielles.



1992/1994 - LE CME AMÉLIORE LA VIE DANS LES ÉCOLES, IL PROPOSE UN LIBRE-SERVICE DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES.



2006/2008 - LE CME MET EN PLACE LES PILTOX DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LA COLLECTE DES PILES USAGÉES



2008/2010 - LE CME RÉALISE UNE FRESQUE, EN COLLABORATION AVEC LE GROUPE DE PRÉADOS DES CENTRES DE LOISIRS.

À TES PARENTS

LE SOUTIEN DE L'ENGAGEMENT DE VOTRE ENFANT

Être élu au Conseil Municipal des enfants est aussi un engagement pour les parents qui doivent favoriser et encourager la participation de leur enfant durant tout le mandat : présence aux ateliers, aux commémorations, aux manifestations, etc.



2012/2014 - LE CME SENSIBILISE AU HANDICAP



2016/2018 - LE CME RÉALISE UN CALENDRIER DES MÉTIERS. CE PROJET A REÇU LE TROPHÉE DES CONSEILS D'ENFANTS PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE EN 2019.



2018/2020 - LE CME RÉALISE UN GUIDE POUR BIEN SE DÉPLACER EN VILLE



2014/2016 - À L'OCCASION DE LA JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS, LE CME DISTRIBUE DES BRACELETS « GUYANCOURT = TOUS ÉGAUX ».

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter le Service CME au 01 30 48 33 80 ou par courriel : service.cme@ville-guyancourt.fr

INAUGURATION LE 6 AVRIL 2019 DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS
MADELEINE-BRÈS ET DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS JOSÉPHINE-BAKER
EN PRÉSENCE DE LA FAMILLE DE JOSÉPHINE BAKER.



HÔTEL DE VILLE

14, rue Ambroise Croizat - 78 280 Guyancourt
Adresse postale : BP 32 - 78 041 Guyancourt cedex
Tél. : 01 30 48 33 33

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Le jeudi nocturne de 13 h à 20 h

Le samedi de 9 h à 12 h

(uniquement service État Civil et Régie)

L'Hôtel de Ville est fermé les 2^e et 3^e samedis des vacances scolaires